



Stein Monast S.E.N.C.R.L. AVOCATS

Édifice Stein Monast
70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
CANADA

Téléphone : 418.529.6531
Télécopieur : 418.523.5391

www.steinmonast.ca

Québec, le 9 novembre 2010

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Dossier : R-3733-2010
Demande relative à la gestion du risque de crédit de la clientèle grande puissance
N/ D : 1041706

Chère Consoeur,

Ci-joint la demande de frais des intervenants dans le dossier susmentionné.

L'écart par rapport au budget est majeur : 100%. Il tient essentiellement à une sous-estimation du temps consacré au dossier par le soussigné :

	<u>Prévu</u>	<u>Réel</u>
Analystes	26	25
Avocats	25	60,25

Cette sous-estimation se reflète d'ailleurs à toutes les étapes du dossier :

	<u>Prévu</u>	<u>Réel</u>
Étude de la preuve du demandeur	2	9
Demande d'intervention	2	2
Préparation des DDR	3	8,25
Étude des réponses aux DDR	2	3
Préparation de la preuve	10	16
Préparation des réponses aux DDR	2	6,75
Participation à la plaidoirie	0	15,25
Contingences	4	0
	<hr/>	<hr/>
	25	60,25



D'une manière générale, la sous-estimation du temps à consacrer au dossier a résulté de la situation délicate dans laquelle se trouvaient les intervenants, lesquels ont dû réviser et ajuster leurs positions après moult consultations en vue de s'assurer qu'ils adopteraient des positions qui soient dans le meilleur intérêt des consommateurs, ce qui s'est reflété à toutes les étapes du dossier. D'une manière plus particulière, aucun temps n'avait été prévu à l'égard de la plaidoirie; la raison en est qu'au moment de la préparation du budget la procédure n'avait pas encore été arrêtée par la Régie et nous n'avions par présumé qu'il y aurait plaidoirie en plus de la production d'une preuve. Il est manifeste que la prévision des heures requises était empreinte d'un optimisme peu réaliste...

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

STEIN MONAST s.e.n.c.r.l.


PIERRE PELLETIER

PP/lm
pièce jointe
c.c. Me Jean-Olivier Tremblay

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Identification des personnes

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement ailleurs dans le formulaire, lorsque requis.

Numéro de dossier :	R-3733-2010	Période couverte :	20-07-2010 à 19-10-2010
Nom de l'intervenant :	AQCIE/CIFQ		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)			
Taxes remboursées par le gouvernement? (0%, 50%, 100%)			
Membre responsable du paiement des factures :			
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
PIERRE PELLETIER	15+	Externe	Québec
JOCELYN AUCOIN	5-	Externe	Québec
Nom des analystes	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
LUC BOULANGER	15+	Interne	Montréal
PIERRE VÉZINA	15+	Interne	Québec
Nom des témoins experts	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

Les cases reliées aux frais intérimaires reçus et au budget approuvé doivent être complétées par l'intervenant. Les autres renseignements doivent être complétés aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-3733-2010	Période couverte :	20-07-2010 à 19-10-2010
Nom de l'intervenant :	AQCIE/CIFQ		
HONORAIRES			
Type de ressources	Heures de préparation et d'audience		Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)
	Préparation :	Audience :	
Avocat	60,25 case 1 (ref. case 26)	case 6 (ref. case 27)	14 988,75 \$ case 13 (ref. case 30)
Analyste	25,00 case 2 (ref. case 31)	case 7 (ref. case 32)	1 875,00 \$ case 14 (ref. case 35)
Témoin expert	case 3 (ref. case 36)	case 8 (ref. case 37)	case 15 (ref. case 40)
Expert conseil	case 4 (ref. case 41)	case 9 (ref. case 42)	case 16 (ref. case 45)
Coordonnateur	case 5 (ref. case 46)	case 10 (ref. case 47)	case 17 (ref. case 50)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	85,3 case 11 (somme des cases 1 à 5)	0,0 case 12 (somme des cases 6 à 10)	16 863,75 \$ case 18 (somme des cases 13 à 17)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	505,91 \$ case 19 (3% de la case 18)		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	case 20 (ref. case 54)		
Dépense de traduction	case 21 (ref. case 55)		
TOTAL DES DÉPENSES	505,91 \$ case 22 (somme des cases 19 à 21)		
SÉANCES DE TRAVAIL	- \$ case 23 (ref. case 56)		
TOTAL DES FRAIS RÉCLAMÉS PAR L'INTERVENANT	17 369,66 \$ case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)		
FRAIS INTÉRIMAIRE REÇUS	case 25		
BUDGET APPROUVÉ ET ÉCART (%)	8 575,00 \$		102,6%
<p>Tout écart de plus de 3% entre le total des frais réclamés et le budget approuvé doit être justifié dans une lettre accompagnant la présente demande de paiement de frais.</p>			

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-3733-2010		Période couverte :		20-07-2010 à 19-10-2010	
Nom de l'intervenant :		AQCIE/CIFQ					
HONORAIRES							
Type de ressources	Heures		Taux horaire	Sous-total	TPS/TVQ	Total	
	Préparation	Audience					
Avocat	PIERRE PELLETIER	57,25		255,00 \$	14 598,75 \$		14 598,75 \$
	JOCELYN AUCOIN	3,00		130,00 \$	390,00 \$		390,00 \$
	Total :	60,25 case 26	case 27		14 988,75 \$ case 28	case 29	14 988,75 \$ case 30
Analyste	LUC BOULANGER	14,00		75,00 \$	1 050,00 \$		1 050,00 \$
	PIERRE VÉZINA	11,00		75,00 \$	825,00 \$		825,00 \$
	Total :	25,00 case 31	case 32		1 875,00 \$ case 33	case 34	1 875,00 \$ case 35
T.F.							
	Total :	case 36	case 37		case 38	case 39	case 40
E.C.							
	Total :	case 41	case 42		case 43	case 44	case 45
Coord.							
	Total :	case 46	case 47		case 48	case 49	case 50
TOTAL DES HONORAIRES				16 863,75 \$	0,00 \$	16 863,75 \$	
				case 51	case 52	case 53	

L'intervenant doit conserver, durant une période de trois ans à compter de l'octroi des frais, un registre horaire pour toutes les personnes dont le travail fait l'objet d'une demande de paiement de frais ainsi que les pièces justificatives des honoraires et des dépenses réclamés. Le registre horaire doit contenir minimalement les renseignements suivants : le nom de la personne, la date d'exécution du travail, les heures facturées, le taux horaire et une brève description du travail effectué.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3733-2010	Période couverte :	20-07-2010 à 19-10-2010		
Nom de l'intervenant :	AQCIE/CIFQ				
Nom des personnes :					
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,415 \$/km		- \$		- \$
Autobus	classe économique				- \$
Train					- \$
Avion					
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal (maximum de 165,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$
Région de Québec (maximum de 150,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$
Région de Gatineau (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$
Ailleurs au Québec (maximum de 100,00 \$ par jour avant taxes)			- \$		- \$
Hébergement privé (maximum de 95,00 \$ par jour)			- \$	n/a	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT			- \$	- \$	- \$
case 54					
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot		- \$		- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION			- \$	- \$	- \$
case 55					

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues et les dépenses présentées sur ce formulaire.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : R-3733-2010
Nom de l'intervenant : AQCIE/CIFQ

Je, soussigné, _____, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,

à Québec,
le 9 ^{jour} novembre 2010 ^{mois} ^{année}

Diane Chouinard
Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)



Et j'ai signé,

[Signature]
(signature de l'affiant)

Je, soussigné, _____, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de _____, membre du regroupement intervenant;
(nom du membre)
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à _____,
le _____^{jour} _____^{mois} _____^{année} ^{jour de}

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)